



**INTERVENTION D'EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE
A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

CONFERENCE DE PRESSE

*« Lancement des assises du développement culturel territorial
en Communauté française »*

Mercredi 2 février 2011, 14 heures

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Les défis en matière culturelle, et particulièrement en matière d'accès à la Culture, sont importants à Bruxelles, notamment parce que la Culture joue un rôle prépondérant en matière de cohésion sociale, si nécessaire dans une ville-région comme Bruxelles. Pour améliorer et amplifier l'offre culturelle à Bruxelles, le Collège de la COCOF a d'ailleurs inscrit dans son accord de législation 2009-2014 la nécessité de rédiger un Plan culturel pour Bruxelles, tâche à laquelle nous travaillons depuis de longs mois déjà.

Ce travail ne peut évidemment pas se faire sans une étroite collaboration avec la Communauté française, acteur principal de la politique culturelle francophone. Si la Communauté française assure évidemment l'essentiel du soutien à la politique culturelle francophone à Bruxelles, s'adressant avant tout aux grandes institutions, la COCOF se distingue, elle, depuis 20 ans qu'elle existe, par une politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes qui privilégient la cohésion sociale et l'interculturalité. En ce sens, ce sont là deux entités qui travaillent de manière complémentaire et cette complémentarité, nous ne manquerons pas de la renforcer dans les mois et années à venir. Que la Communauté française débute ses « Assises du développement culturel territorial » par Bruxelles nous réjouit donc tout particulièrement. A trois titres:

- D'abord parce que Bruxelles dispose de l'offre culturelle la plus dense du pays,
- mais aussi parce qu'elle présente des caractéristiques socio-économiques très spécifiques, dont il est indispensable de tenir compte dans une logique de développement culturel (boom démographique, diversité culturelle, taux de chômage élevé, taux important de jeunes, etc),
- et enfin parce que les conclusions du travail que nous mènerons dans ce cadre, en étroite collaboration avec la Communauté française, constitueront l'un des éléments fondamentaux qui nous aidera dans l'établissement de notre Plan Culturel.

Le futur Plan culturel pour Bruxelles, tel que nous le concevons, devra prendre en compte

les éléments suivants:

- Soutenir et renforcer la Culture d'expression française à Bruxelles, en veillant donc à ce que soient soutenues les initiatives et activités d'expression française,
- Développer des initiatives qui renforcent l'accessibilité de la culture au plus grand nombre,
- Veiller à une meilleure prise en compte de la diversité culturelle à Bruxelles,
- S'attacher à relever, au niveau de l'offre culturelle, le défi démographique qui se profile à Bruxelles,
- Veiller à mieux articuler et définir les interventions des différents pouvoirs subsidiants en matière culturelle à Bruxelles,
- Renforcer les projets d'accompagnement des artistes afin de les aider dans leurs démarches administratives et juridiques.

Pour élaborer ce Plan culturel, une réelle méthodologie s'est mise en place.

Nous disposons déjà, au départ, d'une bonne base de travail, qui est le Plan Culturel élaboré par le Réseau des Arts de Bruxelles. Si celui-ci contient des pistes intéressantes, il n'est à notre sens pas complet car il fait encore trop l'impasse sur une partie importante de la réalité culturelle bruxelloise. C'est pourquoi nous avons décidé de procéder à des auditions en Commission de la Culture au Parlement francophone bruxellois d'acteurs culturels bruxellois issus principalement du secteur socio-culturel (bibliothèques, secteur de l'éducation permanente, ludothèques, centres culturels, etc.....) et qui n'avaient pas été entendus par le Réseau des Arts. Certaines ont déjà eu lieu en 2010 et elles se poursuivent actuellement. Ces témoignages sont précieux et permettent de mieux cerner les spécificités bruxelloises et les défis auxquels les pouvoirs doivent faire face pour les années à venir. Ils confirment évidemment que lorsque l'on parle de culture, on parle de la langue, des modes de vies, de valeurs mais aussi des beaux-arts. Le périmètre est donc large et prend tout son sens à Bruxelles.

Les administrations de la Communauté française et de la COCOF sont par ailleurs sur le point d'achever un travail titanesque, mais essentiel: une cartographie commune des opérateurs culturels soutenus par les deux entités à Bruxelles. Cet outil concerté permettra non seulement d'offrir une vision globale de tout ce qui existe déjà sur le territoire bruxellois en termes d'offre culturelle, mais également d'identifier les besoins nouveaux. Cette cartographie sera présentée très prochainement (dans le courant du mois de février) au secteur des acteurs culturels, afin d'être encore complétée si nécessaire. Pas moins de 1200 opérateurs y sont d'ores et déjà recensés! Autant dire que cet outil sera une base fondamentale du travail que nous menons.

Il est aussi prévu que « *le Plan soit élaboré avec les différents acteurs de la culture et en tenant compte de la diversité des intervenants publics (que ce soit l'Europe, le Fédéral, les Communautés, la Région ou les communes)* »¹. Un important travail de consultation sera donc mené,

¹ Extrait de la Déclaration de politique générale du Collège de la Commission communautaire française

notamment et prioritairement avec la Communauté française évidemment, nous en parlons aujourd'hui, mais aussi avec la Région bruxelloise, les différentes communes et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC). L'idée de toutes ces consultations étant d'intégrer également au Plan culturel pour Bruxelles des dimensions liées à la formation professionnelle et à l'emploi, (la Culture est très porteuse d'emplois, du moins au plus qualifié), à l'économie, à la cohésion sociale, au tourisme ou encore à l'image de Bruxelles.

Les conclusions de ces assises seront aussi, je le disais en introduction, une des sources d'inspiration essentielle de notre Plan. La COCOF participera donc activement au travail de prospection commune qui sera mené au travers des groupes thématiques mis en place.

Vous voyez que le Plan que nous préparons est ambitieux et concerté. Son élaboration sera l'occasion de réfléchir à l'ensemble de ces interrogations, à la politique culturelle à mener à Bruxelles, avec ceux qui font la culture, à partir de la Commission communautaire française et en adéquation avec les autres pouvoirs publics. L'objectif est de l'adopter pour la fin 2011.

En conclusion, je dirais que ces Assises sont une nouvelle preuve de l'excellente et nécessaire collaboration qui règne entre deux entités, la Communauté française et la Commission communautaire française.

Je vous remercie de votre attention.